

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **15**
- Secrétaire de séance : Patrick CISTERNE
- Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN

Ouverture de la séance à 18 heures 38

- **Présentation des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**

La séance commence par un tour de table afin que chaque élu se présente aux membres du CMJ présents dans le public, qui font de même en retour.

Le CMJ se compose de 11 membres actuellement. Le groupe n'est pas fermé, et un appel à candidatures sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

Une réunion est programmée le 7 mai afin de définir les projets à mettre en place avec eux.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 1^{er} avril 2022**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2022 est lu et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

I. FINANCES ET ENERGIE

Finances

L'ensemble de cette partie a été préparée par Mme Odile ASSELINEAU, Conseillère déléguée aux Finances, qui la présente à l'assemblée.

- **Budget principal (M14) : Décision Modificative n° 5**

Vu le dépassement des crédits budgétisés au chapitre 12 (charges de personnel et frais assimilés) de la section des dépenses de fonctionnement,

Il est proposé l'ajustement du budget principal de la commune en autorisant les mouvements de crédits comme suit :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 011 – Charges à caractère général | 4 243, 65 € | |
| Total après DM | 156 556, 35 € | |
| D 012 – Charges de personnel et frais assimilés | | 4 243, 65 € |
| Total après DM | | 269 243, 65 € |

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Après consultation du Service de Gestion Comptable de Pierrelatte, cette délibération ne sera pas intégrée au budget 2021, et revêt juste un caractère informatif.

- **Budget principal (M14) : Décision Modificative n° 6**

Vu le dépassement des crédits budgétisés au chapitre 66 (charges financières) de la section des dépenses de fonctionnement,

Il est proposé l'ajustement du budget principal de la commune en autorisant les mouvements de crédits comme suit :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 011 – Charges à caractère général | 585, 78 € | |
| Total après DM | 155 970, 57 € | |
| D 66 – Charges financières | | 585, 78 € |
| Total après DM | | 8 085, 78 € |

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

Après consultation du Service de Gestion Comptable de Pierrelatte, cette délibération ne sera pas intégrée au budget 2021, et revêt juste un caractère informatif.

– Vote du Budget principal 2022 (M14)

Le budget de fonctionnement s'élève à 913 000 € et le budget d'investissement à 440 000 €.

Le détail par chapitre budgétaire s'établit comme suit :

| M14 - FONCTIONNEMENT | | | | M14 - INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| DEPENSES en € | | RECETTES en € | | DEPENSES en € | | RECETTES en € | |
| Déficit antérieur | 0, 00 | Excédent antérieur | 112 700, 00 | Solde reporté | 0, 00 | Solde d'Inv. Reporté | 89 026,96 |
| Charges générales | 190 000, 00 | Atténuations charges | 10 000, 00 | Subventions investissement. | 0, 00 | Virement section Fonctionnement | 70 000, 00 |
| Charges de personnel | 280 000, 00 | Opérations d'ordre | 0, 00 | Opérations patrimoniales | 0, 00 | Opérations d'ordre | 32 000, 00 |
| Atténuations de produits | 5 000, 00 | Produits de services | 75 000, 00 | RBT d'emprunts | 47 000, 00 | Opérations d'Ordre/Section | 0, 00 |
| Virement investissement | 70 000, 00 | Impôts et taxes | 400 000, 00 | Immobilisations incorporelles | 53 000, 00 | | |
| Opérations d'ordre | 32 000, 00 | Dotations et participations | 92 000, 00 | Subventions d'équipement | 3 000, 00 | Dotations fonds divers | 137 973, 04 |
| Charges courantes | 127 000, 00 | Autres produits | 24 000, 00 | Immobilisations corporelles | 327 000, 00 | | |
| Charges financières | 7 000, 00 | Produits financiers | 200, 00 | | | Subventions | 111 000, 00 |
| Charges exceptionnelles | 199 000, 00 | Produits exceptionnels | 196 100, 00 | Immobilisations en cours | 10 000, 00 | Emprunts | 0,00 |
| Dotations aux provisions | 3 000, 00 | Reprise de provisions | 3 000, 00 | | | | |
| TOTAL DEPENSES | 913 000, 00 | TOTAL RECETTES | 913 000, 00 | TOTAL DEPENSES | 440 000,00 | TOTAL RECETTES | 440 000,00 |

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

– Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget assainissement (M49)

Le Compte de Gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Pierrelatte est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

– Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget assainissement (M49)

Le Compte Administratif, présente :

1) Fonctionnement

Dépenses **37 259, 98 €**

Recettes **114 593, 37 €** Report de l'exercice antérieur + **25 258, 79 €**

2) Investissement

Dépenses **8 428, 24 €**

Recettes **85 594.35 €** Report de l'exercice antérieur + **57 944, 48 €**

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité (hors de la présence de M. le Maire qui ne peut pas légalement approuver les comptes dont il a la responsabilité)***

– Vote des taxes communales

Rappel du contexte de l'an passé :

A compter de 2021, les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la TH sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

En vertu de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal au taux TFPB communal 2020 qui est de 17.37 % + le taux de TFPB 2020 du Département de la Drôme de 15.51 %; soit (17.37 + 15.51) %.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire ces taux à l'identique pour l'année 2022.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

II. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE

Intercommunalité

– CR du Conseil Communautaire du 13/04

Par M. Michel THIVOLLE, Conseiller délégué à l'Intercommunalité.

Élection des autres membres du bureau : M. Michel THIVOLLE pour la commune et M. Jean-Pierre LAVAL pour Les Turrettes ; désignation des membres siégeant au sein des Commissions intercommunales ; création d'une ludothèque à Ancône ; agrandissement de la crèche de Cléon d'Andran ; réflexion sur une extension des circuits des bus, discussion sur la mise en place d'un schéma directeur des pistes cyclables.

Les comptes rendus du Conseil Communautaire sont consultables sur le site officiel de la CAMA (Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération) :

<https://www.montelimar-agglo.fr/lagglo-le-projet-de-territoire/le-conseil-communautaire/deliberations-et-comptes-rendus>

– Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération en 2014, avec la fusion de la Sésame et la Communauté de Communes du pays de Marsanne, et de l'intégration de la commune de Puy-Saint-Martin en 2021, l'Agglomération a repris l'ensemble des engagements existants dont le versement des DSC existantes.

En 2022, Montélimar-Agglomération a souhaité mettre en place une DSC sur l'ensemble des communes pour permettre de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes et notamment vis-à-vis des plus modestes en fonction de critères de péréquation.

Les 2 dispositifs ne pouvant pas coexister, il est proposé d'intégrer l'ancienne DSC dans les attributions de compensation des communes concernées. Le montant par communes est indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Commune | DSC antérieure à 2022 |
|------------------------|-----------------------|
| Allan | 8 255 € |
| Ancône | 4 913 € |
| La Bâtie-Rolland | 5 415 € |
| Châteauneuf-du-Rhône | 15 085 € |
| La Coucourde | 4 357 € |
| Espeluche | 5 118 € |
| Montboucher-sur-Jabron | 10 154 € |
| Montélimar | 204 717 € |
| Portes-en-Valdaine | 1 958 € |
| Puygiron | 1 748 € |
| Rochefort-en-Valdaine | 2 179 € |
| Savasse | 10 894 € |
| La touche | 873 € |
| Les tourrettes | 4 335 € |
| Puy Saint Martin | 14 399 € |
| Total | 294 399 € |

Il est demandé aux membres du CM de d'approuver le montant attribué à la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Urbanisme

– Point sur les dossiers en cours

Par M. Michel DASPE, Conseiller municipal en charge de l'Urbanisme.

5 Permis de Construire (PC) et 20 Déclarations Préalables (DP) ont été déposés depuis le 1^{er} janvier dernier.

Administration générale

– Désignation du représentant de la commune au sein de la société OursÉole

M. le Maire rappelle que la commune, par délibération n° 406-2019 du 25 juillet 2019, fait partie des membres actionnaires de la société OursÉole.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé de désigner le Maire, M. Anthony CÉLÉRIEN, en tant que nouveau représentant de la commune.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Travaux

– Validation du devis TAKT C2i pour la traverse du village, dans le cadre du marché subséquent à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle que l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre en infrastructure relatif à l'aménagement de la Traverse du village a été attribué aux cabinets C2I Conseil et TAKT Paysage en 2019.

Suite aux dernières réunions de travail, il a été décidé de modifier l'ordre des tranches de travaux dont le montant se porte à 1 030 000 € HT

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- M. David LAMANDE, Adjoint en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, organise une visite des bâtiments communaux le 13/04 afin de faire découvrir le patrimoine de la commune aux nouveaux élus.

III. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Par Mme Irène MAURIN, Adjointe en charge du Social, de la Solidarité, de la Vie scolaire et de la Jeunesse.

Vie scolaire

– CR du Conseil du RPI du 08/04

L'école de Roynac a accueilli un réfugié ukrainien qui est ensuite parti sur la commune de Marsanne, où sa mère a trouvé un emploi.

Un chantier ados, à l'initiative de la directrice du périscolaire, se déroulera au mois d'août prochain. Il sera question de repeindre l'entrée et la salle de motricité.

Dans le cadre du diagnostic de la cantine, missionné par la CAMA, une formation est proposée aux ATSEM sur le thème « accompagner le temps du repas en restauration scolaire ».

L'Amicale Laïque est en difficulté financière du fait des fermetures dues au Covid, et de la baisse des effectifs notamment. Les communes ont décidé de verser une subvention exceptionnelle à l'association.

Solidarité

– Composition du CCAS

Le Maire étant membre de droit, la liste suivante est proposée au CM :

Bénévoles : Anne-Marie CAHART, Corinne NOYER, Patricia PLUMEL, Guy VERGA

Élus : Irène MAURIN, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ, Michel DAPSE, François VILLIEN

↳ **Délibération acceptée à l'unanimité**

- Le CCAS organise une soirée théâtre à la salle des fêtes le 30/04 en solidarité avec l'Ukraine. Ainsi, la Compagnie Mirandole proposera une représentation de la pièce « Arlequin et Pantalonnade ».

Les bénéficiaires de la soirée se portent à 408 €, entièrement reversés à l'association Aides Actions Internationales Pompiers.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

Par M. Claude COSTECHAREYRE, Adjoint en charge de la Commission Vie associative, Communication, Participation citoyenne et Culture.

Les membres de la Commission se sont réunis le 07/04/2022, et ont traités les points présentés ci-dessous.

Vie associative

- Organisation de la rencontre du 13/05 avec les présidents des associations
Il s'agit d'une 1^{ère} prise de contact entre les nouveaux élus et les représentants des associations de la commune, avec pour objectif la mise à jour des fiches, le point sur les demandes de subventions, les événements à venir, et de définir comment la commune peut mieux les accompagner dans leurs projets.
Il sera également question d'évoquer la tenue du traditionnel accueil des nouveaux arrivants.
- Mme Irène MAURIN représentera la commune à l'Assemblée Générale (AG) des chasseurs le 14/05 prochain à 9 heures 30 aux préfabriqués.

Culture

- Un audit du fonctionnement de l'école de musique est en cours de réalisation par M. Patrick CISTERNE, Conseiller municipal en charge du site.
- L'idée de mettre en place un festival de musique autour d'Adèle Clément est à l'ordre du jour, avec le concours de PSMI.
- Mme Irène MAURIN propose d'intégrer un membre du CMJ à la Commission Culture.

Communication

- Les élus travaillent sur la maquette du prochain bulletin municipal. Les associations ont été relancées à ce propos afin qu'elles soumettent leurs articles.
- Mme Aline LANTONNAT, secrétaire d'accueil de la mairie, a présenté les outils de communication actuellement utilisés (site internet, application Panneau Pocket, page Facebook), dont les élus envisagent le renforcement de leur optimisation.
Parallèlement, il conviendra de s'assurer du bon relationnel avec la presse locale, afin de valoriser la commune sur le territoire.
- 2 réunions des cafés citoyens autour de la Traverse du village et du réaménagement du parc Adèle Clément sont prévues prochainement.
- En ce qui concerne les référents de quartier, il est envisagé de constituer des binômes élus/citoyens.

V. QUESTIONS DIVERSES

Élus

- Journée nationale des déportés le 24 avril à Roynac à 11 heures
- AG du TILP le 26/04 aux préfabriqués
- Commémoration du 8 mai 1945 aux monuments aux morts à 11 heures 30
- AG de l'ADMR de Cléon d'Andran le 12/05 à 18 heures
- Une psychologue a installé provisoirement son cabinet dans une salle communale (1^{er} étage de l'école de musique). Il conviendra de délibérer sur le montant de la location et d'établir une convention.
- Le calendrier municipal est fixé comme suit : les Commissions Générales sont fixées au 1^{er} jeudi du mois et les Conseils Municipaux au 3^{ème} jeudi du mois.

Public

- Un administré demande s’il est possible que le public intervienne en amont des séances du CM et non à la fin.
 - Il est décidé de conserver le déroulement habituel.
- Un usager demande ce qu’il advient des terrains et des habitations abandonnés au niveau fiscal.
 - Il n’y a pas réellement de propriétés sans maître actuellement. Elles sont toutes soumises à la taxe sur les logements vacants.

La séance est levée à 20 heures 34.

| |
|---|
| Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 19 mai 2022 à 18 heures 30. |
|---|